

A.R.A.L.

Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Tassin, le 20 Aout 2021

Chers adhérent(e)s et ami(e)s

En cette période si particulière, ou nous avons été obligé d'annuler toutes les sorties et rencontres pour respecter les normes sanitaires, et afin de nous retrouver, nous vous proposons une sortie d'une journée pour visiter la « centrale électrique du barrage de Gragent à St Just St Rambert » **le mercredi 29 septembre 2021**.

Cette sortie nous permettra également de faire une croisière découverte en bateau dans les Gorges de la Loire, et pour terminer la journée, une visite de la Brasserie de la Loire à Saint Just Saint Rambert, sans oublier le déjeuner dans un restaurant à St Just St Rambert.

Nous espérons que ce programme varié de cette journée aura votre agrément, et comptons sur votre présence.

Dans l'attente de votre confirmation, selon le bulletin ci-joint. A savoir que les adhérents vont bénéficier d'une participation de l'ARAL de 20 €.

Dans la limite de places disponibles, vos parents ou amis, seront les bienvenus pour partager cette sortie. Toutefois, nous espérons être plus de 30 personnes à participer à cette sortie, dans le cas contraire, les prix seront majorés.

Comptant sur votre réponse dans les délais, et au plaisir de vous voir pour cette sortie.

Très amicalement.

La Présidente
Lina MORAZZINI

PJ : conformités dans le cadre du Pass sanitaire par l'Office du Tourisme du Forez.

- Menu
- Engagement

VISITE DE LA CENTRALE ELECTRIQUE DU BARRAGE DE GRAGENT à ST JUST ST RAMBERT le Mercredi 29 Septembre 2021

- 7 h 45 – RV sur le parking du lycée de Charbonnières-les Bains
- 8 h – départ de Charbonnières en direction St Just St Rambert.
- 10 h visite guidée de la Centrale hydroélectrique de Gragent à St Just St Rambert (voir consignes ci-jointes).

Cette centrale installée en 1957 par EDF pour la production hydraulique d'électricité, elle poursuit plus de 60 ans d'activité en utilisant la force motrice de l'eau du fleuve Loire qui permet ainsi d'obtenir une électricité verte. Sensations garanties près des turbines !

C'était un chantier titanesque dans les années 1950 que de construire un barrage et une centrale électrique. Un défi relevé en moins de 2 ans pour une mise en service en 1957. Aujourd'hui encore, l'énergie hydraulique joue un rôle très important dans la production d'électricité. Au-delà de la découverte de l'infrastructure de l'usine électrique, l'énergie hydroélectrique représente env. 20 % de la production d'électricité en France.



- 12 h – déjeuner au restaurant les 2 ancras à St Just St Rambert (voir menu ci-joint).
- 14 h 50 – Croisière découverte en bateau dans les Gorges de la Loire
- 17 h – Visite de la Brasserie de la Loire à St Just St Rambert.
- A l'issue de la visite, retour dans notre région vers 19 h 30

Coût de la sortie = 55,00 € pour les adhérents (20 € sont pris en charge par l'ARAL) et 75 € pour les non-adhérents.

Inscription à confirmer suivie d'un règlement avant le 9 septembre 2021 :

- par e-mail à : lina.morazzini@gmail.com et nous transmettre votre règlement le jour de la sortie
- ou en nous retournant le bulletin ci-dessous par courrier.

✂ -----

Bulletin d'inscription à nous retourner avant le 9 septembre 2021

Veillez nous adresser ce bulletin accompagné d'un règlement avant le 9 septembre 2021, avec un chèque au nom de l'ARAL de 55,00 € pour les adhérents ou 75 € pour les non-adhérents.

A.R.A.L. - 177 Route de Sain Bel – 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Mme, Mlle, M.
Adresse :
Téléphone : E-mail :

Menu de la sortie du 29 septembre 2021

Déjeuner au restaurant Aux 2 ancrés

Saint-Just Saint-Rambert

Kir ou jus de fruits

Salade du Forez

&

Filet mignon

Accompagnement : Flan de légumes et frites

&

Fondant au chocolat

Café, thé ou infusion

Conformités à respecter dans le cadre du Pass sanitaire.

Pour être en conformité avec les dernières annonces concernant le Pass sanitaire, nous vous rappelons que les sites touristiques et les restaurants appliquent un contrôle sanitaire strict aux entrées.

Les personnes qui ne seront pas en mesure de fournir la preuve demandée ne pourront pas entrer sur les sites ou dans les restaurants.

En conséquence, il est important que tous les participants soient en mesure de présenter une preuve sanitaire sous forme numérique ou papier.

En pratique :

Nous demandons que tous les participants présentent les preuves obligatoires et à jour pour entrer sur les sites ou dans les restaurants. La responsabilité de l'organisateur peut être engagée en cas de négligence avérée (**voir toutes les informations sur le site officiel du gouvernement**).

Nous conseillons aux participants d'être munis de l'attestation papier (en plus de l'attestation numérique s'ils ont l'application). En cas de panne au moment d'un contrôle aux entrées des sites ou des restaurants, le support papier leur permettra d'entrer.

Les contrôles faits sur place par les sites et les restaurants nécessitent du temps, il conviendra de bien respecter les horaires qui seront communiqués sur le programme.

Si une personne ne peut pas entrer sur les sites ou restaurants car ne possédant pas un pass sanitaire (ou une autre preuve), il ne sera pas possible de demander un quelconque remboursement.



Engagement des visiteurs pour la visite de La Centrale Hydroélectrique de Grangent

Autorisation de visite accordée pour le ___/___/___ à ___h___

Nombre de visiteurs :

Nom du Groupe ou Association :

Adresse :

Tél. :_

Responsable du groupe :

Pour l'ensemble des participants :

Avant la visite :

- Communiquer la liste des participants avec Nom + Prénom + Date de naissance + Ville de résidence 10 jours avant le jour de la visite.

Pour l'ensemble des participants :

Avant la visite :

- Communiquer la liste des participants avec Nom + Prénom + Date de naissance + Ville de résidence 10 jours avant le jour de la visite.

Conditions le jour de la visite :

- Présenter une pièce d'identité valide
- Porter un pantalon, des manches longues, des chaussures plates et fermées
- Les photos interdites
- Les sacs sont interdits à partir du portail
- Un casque de sécurité ainsi qu'un casque audio seront prêtés
- Maximum autorisé par visite : 40 personnes

Attention, le parcours de visite inclut des escaliers : 33 marches à descendre et à remonter.

L'organisation se réserve le droit d'annuler en cas de problème technique ou météorologique.